

Inscription au Barreau de Grasse Pièces à fournir

(En cas de transfert inter-barreaux, les pièces relatives aux diplômes et à la prestation de serment, les attestations de moralité et le certificat de nationalité seront transmis en principe par le barreau d'origine avec l'exeat).

- Courrier de demande adressé à Monsieur le Bâtonnier
- Formulaire de demande d'inscription et demande de carte professionnelle dûment complétés (la carte sera facturée ultérieurement 15 euros sur le compte qui sera ouvert au bureau commun des avocats).
- Questionnaire relatif aux désignations au titre de l'aide juridictionnelle, aux permanences pénales, et aux consultations, à compléter par les avocats volontaires.
- Diplômes originaux
- Certificat de nationalité à retirer auprès du tribunal d'instance du domicile (ou photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport).
- Extrait de casier judiciaire de moins de trois mois à retirer auprès du casier judiciaire national www.justice.gouv.fr/cjn/demb3.htm
- C.A.P.A. original
- justificatif de domicile professionnel (bail, contrat de travail ou de collaboration, contrat d'association, titre de propriété...)
- 2 attestations de moralité établies sur papier à en-tête
- déclaration de non condamnation (document joint)
- 1 photo d'identité sur support papier, destinée à la carte d'identité professionnelle (inscrire son nom au dos).
- 1 photo d'identité format jpeg, destinée à l'annuaire du site internet du barreau, à adresser par courriel : ordre@avocats-grasse.com.

1 chèque représentant les droits d'inscription, établi au nom de l'ordre des avocats :

- Pour une première inscription après prestation de serment 100 euros
- les avocats inscrits durant les deux premières années 500 euros
- pour les avocats ayant plus de 2 ans d'ancienneté et jusqu'à 10 ans 2 500 euros
- pour les avocats exerçant depuis plus de 10 ans 4 500 euros

(sous réserve de la fixation du montant des droits d'inscription qui seront dûs au titre de l'exercice en cours).

1 chèque établi au nom de l'ordre des avocats, représentant la cotisation à l'ordre pour l'année en cours, soit :

de 0 à 3 ans d'ancienneté : 200 euros
de 3 à 10 ans d'ancienneté : 400 euros
Plus de 10 ans d'ancienneté : 500 euros.

(sous réserve de la fixation du montant de la cotisation qui sera due au titre de l'exercice en cours).

1 chèque établi au nom de la Carpa de Grasse, représentant la cotisation à la Carpa pour l'année en cours, soit 300 euros.

(sous réserve de la fixation du montant de la cotisation qui sera due au titre de l'exercice en cours).

TRANSFERTS INTER-BARREAUX :

Si l'avocat ne commence pas son activité professionnelle au sein du barreau de Grasse, mais la transfère d'un autre barreau,

- Relevé, affaire par affaire, du compte Carpa dans le barreau d'origine avant ouverture du compte Carpa de Grasse auprès du Crédit du Nord.
- Attestation de la C.N.B.F. indiquant l'état du règlement des cotisations professionnelles de l'avocat.
- Attestation de l'NSEE avec numéro de Siren.

L'avocat peut opter pour une inscription à effet

- de la date du conseil de l'ordre
- de son début d'activité au sein du barreau qu'elle soit antérieure ou postérieure à la décision du conseil à condition toutefois que la rétroactivité ne soit pas antérieure à la date de l'exeat délivré par le précédent barreau.

Ce choix est primordial pour les avocats salariés qui pourraient se voir réclamer par la C.N.B.F. et l'URSSAF des cotisations « régime libéral ».



DEMANDE D'INSCRIPTION AU BARREAU DE GRASSE

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Nationalité :

Situation de famille :

Profession du conjoint :

Adresse personnelle :

Téléphone portable :

Adresse professionnelle :

.....
.....
.....

Téléphone :

Télécopie :

E. mail :

Exercice de la profession au titre de :

Collaborateur salarié

Collaborateur libéral

Associé

Individuel

NOM DU CABINET :

Diplômes :

Situation militaire :

Date d'obtention du Capa :

Date de prestation de serment : / /

Exeat du barreau de

Mention de spécialisation

Professions antérieurement exercées

.....



ORDRE DES AVOCATS AU
BARREAU DE GRASSE

S'il existe des faits susceptibles d'intéresser l'enquête de moralité dont le rapporteur est chargé (telles que condamnations ne figurant pas au bulletin n°3 du casier judiciaire, plaintes ou poursuites mêmes classées et terminées ou tous autres de quelque nature que ce soit) l'intéressé est tenu de les signaler et de fournir toutes explications à leur sujet dans une note séparée revêtue de sa signature et certifiée exacte sur l'honneur.

Grasse, le

Signature de l'impétrant



QUESTIONNAIRE AIDE JURIDICTIONNELLE

Le barreau de Grasse a choisi de ne désigner que les avocats volontaires pour les missions d'aide juridictionnelle, les permanences pénales et les consultations dispensées gratuitement dans les antennes de justice ou au palais

Vous pouvez donc en présenter la demande, en remplissant le formulaire qui suit.

Si vous choisissez d'être volontaire pour assister les mineurs ou en matière criminelle, votre demande sera examinée, selon le cas, par la commission "défense pénale assistée" ou le groupe "avocats d'enfants" et soumise à l'agrément du bâtonnier, avec obligation de formation.

L'avocat n'ayant pas fait expressément acte de volontariat en retournant le présent questionnaire complété de ses choix sera considéré comme n'étant pas volontaire.

MISSIONS D'AIDE JURIDICTIONNELLE (VOLONTARIAT)

NOM - PRÉNOM : _____

N° DE CASE PALAIS : _____

DATE DE PRESTATION DE SERMENT : _____

LANGUES ETRANGERES : _____

DATE, SIGNATURE ET CACHET DU CABINET

I – PERMANENCES PENALES :

Cochez les permanences pour lesquelles vous êtes volontaire.

- 1°) – Permanences pénales mineurs.....
- 2°) – Permanences J.A.P.....
- 3°) - Commission de Discipline Maison d'Arrêt de Grasse.....
- 4°) – Permanences garde à vue.....
- 5°) – Permanences Palais, JI et JLD, renfort.....
- 6°) – Permanences Week-End (JI & JLD)
- 7°) – Volontariat Commission d'Office

II - DOSSIERS D'AIDE JURIDICTIONNELLE :

Indiquez vos choix :

Droit de la famille	<input type="checkbox"/>	Droit pénal.....	<input type="checkbox"/>
Droit des mesures d'exécution	<input type="checkbox"/>	Droit Commercial	<input type="checkbox"/>
Droit civil général	<input type="checkbox"/>	Droit immobilier	<input type="checkbox"/>
Droit du travail	<input type="checkbox"/>		

CONSULTATIONS GRATUITES – C.D.A.D (VOLONTARIAT)

NOM :

Prénom :

N° portable :

Email :

Case Palais

JOURS	LIEUX	HORAIRES	VOLONTAIRES
LUNDI	VENCE CARROS	14 H – 16 H 16 H – 18 H	OUI – NON OUI – NON
MARDI	GRASSE VALLAURIS	14 H - 17 H 14 H – 16 H	OUI – NON OUI – NON
MERCREDI	CANNES LA BOCCA ANTIBES CARROS (2 ^{ème} et 4 ^{ème} du mois)	14 H – 16 H 14 H – 16 H 16 H – 18 H	OUI – NON OUI – NON OUI – NON
JEUDI	VALLAURIS (2 ^{ème} et 4 ^{ème} du mois) GRASSE GRASSE Maison d'Arrêt (1 jeudi sur 2)	14 H – 16 H 9 H – 12 H 14 H – 17 H 14 H – 17 H	OUI – NON OUI – NON OUI – NON OUI – NON
 VENDREDI	ANTIBES	14 H – 16 H	OUI – NON
	CAGNES SUR MER CAGNES SUR MER	10 H – 12 H 14 H – 16 H	OUI – NON OUI – NON
	CANNES LA BOCCA	14 H – 16 H	OUI – NON
	VALBONNE	14 H – 16 H	OUI – NON
	ARRIERE-PAYS (Puget-Théniers ; Saint Sauveur sur Tinée et Saint-Vallier de Thiey)	10 H – 13H	OUI – NON

**VOLONTARIAT
CONSULTATIONS GRATUITES
DISPENSEES AU CABINET DE L'AVOCAT**

(sur justification d'un bon de consultation délivré préalablement au justiciable)

NOM :

Prénom :

Adresse :

TEL :

FAX :

N° portable :

Email :

Je me porte volontaire sur la liste des bons de consultations.

Uniquement dans le cadre de violences conjugales ou intra-familiales

Date et signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)
Demeurant
.....
.....

DECLARE SUR L'HONNEUR :

1. N'avoir pas fait l'objet :

- de condamnation pénale ou de poursuites judiciaires pour des agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs,
- de sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation en raison de faits de même nature,
- de faillite personnelle ou d'une autre interdiction,
- d'une mesure de tutelle ou d'administration légale.

2. Ne pas avoir déposé de dossier dans un autre Barreau ou avoir fait l'objet d'une décision de rejet d'inscription.

M'ENGAGE :

à aviser sans délai le Bâtonnier de toute éventuelle procédure engagée à mon rencontre,

SUIS AVISE :

Qu'en cas de mensonge, dissimulation ou non information de l'existence ou de la survenance d'un des évènements précités, cela constitue une faute disciplinaire susceptible de poursuites et sanctions.

Fait à

Le

Signature